

Appel à candidature *Et si la poésie avait droit de cité ?*

à retourner par mail jusqu'au 4 avril inclus à firdaws@compagnie-lu2.fr !

Merci de respecter un format de 4 pages maximum en pdf. Vous pouvez transmettre des documents en annexes en veillant à les compresser ou à les transmettre par un hyperlien.

Créer in situ, c'est proposer un décalage du regard. C'est inviter à revisiter un lieu au travers d'aventures artistiques entre les artistes et les locataires et usagers. Ces rencontres fabriquent *des récits partagés, une mémoire commune*. D'où l'importance de développer la présence d'artistes dans le vécu, dans la cité au quotidien, pour inventer ensemble d'autres regards et d'autres usages de notre cadre de vie.

Venue du monde des arts dans l'espace public, lu² se consacre depuis 2019 à des interventions en quartiers en renouvellement urbain, pour *accompagner la mutation de la ville et favoriser la création de liens*. Implantée à Strasbourg et constituée de deux antennes régionales (Île de France et Alsace), cette association de loi 1908 porte l'ambition d'être un opérateur culturel de référence nationale pour les acteurs de l'habitat engagés dans la requalification urbaine : structure d'expertise-conseil de l'ANRU sur les enjeux d'art, de culture et de mémoire, convention-cadre avec des bailleurs sociaux,...

A l'aune du développement des interventions artistiques spécifiques à l'habitat - notamment dans les communs résidentiels, locaux d'activité, rez-de-jardin voire dans les logements, lu² porte *l'ambition d'accompagner les démarches artistiques contemporaines* qui investissent l'espace public et se nourrissent des différents territoires et de la rencontre avec les habitants qui les font.

👉 *Besoin d'un exemple pour s'y retrouver ?*

Pour rappel, cet appel à projet s'adresse à une diversité de disciplines : spectacle vivant, arts visuels, édition,...

Conçu et produit par lu², le Streetalbum, album de vignettes autocollantes sur l'image et la mémoire d'un quartier, propose une vue à taille humaine du quartier. Sélectionnés par les habitants, les lieux se déclinent page après page et une chasse à la vignette accompagne sa distribution. Déjà réalisé dans 7 quartiers en France, le prochain Streetalbum est en cours de réalisation à Sevrans-Beaudottes (93).

👉 Revue de presse vidéo [par ici](#).

Prévu en octobre 2025 à Strasbourg, le projet *Et si la poésie avait droit de cité ?* consiste en une résidence collective d'aide à l'écriture doublée d'un accompagnement professionnel. A travers la transmission d'un *cadre de références historiques, d'une méthodologie dramaturgique* et d'un accompagnement à l'insertion professionnelle, lu² invite jusqu'à 10 porteurs et porteuse de projet, auteurs-trices, à développer leur écriture dédiés aux espaces publics et à *prendre en compte les problématiques sociétales* qui les traversent aujourd'hui. Au travers de ce dispositif de résidence d'accompagnement, ces artistes, porteurs de projets en gestation, partagent sur 10 jours leurs recherches avec des intervenants experts. La sélection est réalisée par les membres d'un jury national lors de deux journées d'audition à Strasbourg les 29 et 30 avril 2025. A ce stade, l'appel à candidature est également ouvert aux artistes ultramarins.

Afin de renforcer l'accès à l'emploi des artistes sélectionnés, une bourse d'aide à l'écriture, de minimum 1000 €, et une prise en charge directe de leur séjour (transports, hébergement, restauration) sont prévus durant les dix jours de résidence en octobre. Un mois après, lu² réalise un suivi individualisé auprès de chaque artiste accompagné et peut proposer de prolonger l'accompagnement par une programmation en 2026 au côté d'acteurs de l'habitat ou des territoires volontaires.

Pour résumer ,*Et si la poésie avait droit de cité ?* c'est :

- 1 résidence collective d'aide à l'écriture en espace public dédiée à l'art dans la fabrique de la ville
- sur 10 jours, du 9 au 19 octobre 2025, à Strasbourg
- jusqu'à 10 porteurs et porteuse de projet, auteurs-trices sélectionnés.es
- une bourse d'aide à l'écriture de 1000€ minimum pour chaque artiste-auteur
- un accompagnement professionnel (transmission d'un *cadre de références historiques, d'une méthodologie dramaturgique*, échanges avec des intervenants experts)
- la prise en charge directe du séjour de chaque artiste sélectionné-e (transports, hébergement, restauration) durant les 10 jours de résidence
- et sans obligation de restitution, sauf si l'artiste prend l'initiative de nous en faire la demande.

Suite à la résidence :

- 1 suivi individualisé auprès de chaque artiste accompagné, 1 mois après la fin de la résidence
- et la possibilité de prolonger le partenariat par une production et une programmation en 2026.

—

1. Identité de la structure artistique

Nom :

Type de structure (association / artiste-auteur / etc) :

Merci de joindre vos statuts le cas échéant.

Adresse du siège social :

N° SIRET :

Adresse de votre bureau et/ou si vous avez un lieu de création (non obligatoire) :

A quelle échelle votre structure intervient-elle ? Commune, département, région, international ?

Merci de citer votre commune ou votre EPCI d'intervention privilégiée et d'ancrage territorial.

Site web :

Autres informations liées à l'histoire, la gouvernance ou la spécificité de votre structure :

2. Artiste-auteur-trice

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

3. Historique et/ou retour d'expériences

Avez vous déjà conçu et réalisé des représentations artistiques en espaces publics ?

Oui / Non

Avez vous déjà conçu et réalisé des projets artistiques de territoire ?

Oui / Non

Qu'est ce qui vous a marqué ?

Pouvez vous indiquer 1 à 3 exemples maximum d'actions artistiques menées ? Merci de transmettre un portfolio ou un dossier de compagnie en annexe. Merci de privilégier les démarches spécifiquement artistiques en contexte de mutation de la ville plutôt que d'Éducation Artistique et Culturelle.

4. Projet de création

Titre envisagé du projet :

Le projet de création en quelques lignes, à ce jour (genèse, thématiques, enjeux, propos, envies...) :

(1/2 page maximum)

Processus d'écriture

Quel est le lien à l'espace public envisagé ?

Quel est le type d'espace ? le site et/ou le contexte urbain ?

Quelle est la relation à l'habitant envisagée ?

Quelles rencontres et interactions sont envisagées à ce stade ?

Quel dispositif de restitution imaginez-vous ?

Durée, horaire, jauge, etc.

Processus de création

Quelles techniques artistiques (toutes disciplines visuelles ou de spectacle vivant confondues) sont convoquées pour votre création ?

Merci de décrire à ce stade le processus, les étapes nécessaires pour aboutir à votre création :

Quelles sont sur ce projet vos complicités d'écritures (co-auteurs.trices, conseillères ou conseillers, retours...) ?

Quelles sont sur ce projet vos complicités de production artistique (artistes, technicien·ne·s, ...) ?

5. Expression libre

Pourquoi candidatez-vous à cet appel à projet ?

Si vous avez quelque chose à ajouter qui n'entrerait pas dans les cases précédentes :

Merci de ne pas dépasser un format de 4 pages.

Vous pouvez aussi transmettre en annexes pdf portfolio, visuels, ou autre élément pertinent.

Pour toute question ou remarque, vous pouvez joindre lu²

Firdaws TOUNSI - firdaws@compagnie-lu2.fr

Lucile RIMBERT - Directrice